

97^o 10^o 3.

Je soussigné, déclare avoir reçu de Monsieur le Chevalier
 Jagers, Directeur de l'Académie de France à Rome, la
 somme de Cent Deux francs, & trente cinq Centimes, soit a baj.
 92. pour un Ecu Romain, Ecu Dix huit, & baj. 83, qu'il m'a payés
 pour le compte de S. E. le Ministre de l'Intérieur, & pour les
 causes énoncés dans ma lettre du 3 courant.

fait duplicate pour un seul & même effet.

Rome le 8 Novembre 1836

L'Agent-consulaire de France

D^{ny} Jullien

A M^o. le Sr^e Ingres Directeur De l'Office Français à Rome
Messieurs Le Directeur

N^o 102

Vous eûtes la bonté de me communiquer une lettre du Ministère
de l'Intérieur, en réponse aux réclamations que j'avais fait parvenir
à S. Exc. par le canal de M. le Marquis De Montourmaubourg
notre Ambassadeur à Rome, relativement au long retard qu'on
avait fait éprouver à Paris, pour le paiement des frais de
transport des 7 Colis N^o 1 a 7, contenant les objets d'Art de
l'Académie, qui furent par moi expédiés de votre ordre à Paris, en
Date du 18 mai 1836, sur le navire l'honorable Cyprien Stauchub,
allant à Marseille. Le Commissionnaire chargé de faire la
consignation des susdits Colis N^o 1 a 7, fut néanmoins payé
la Vostre à l'arrivée du conducteur, et comme il n'en fut remboursé
qu'après presque un an, du jour de la consignation au Ministère
à qui ils le sont adressés, il m'a rendu payables des intérêts de ces
débours en fr. 102.35⁰⁰ que j'ai dû lui payer.

S. Exc. le Ministère de l'Intérieur d'après le quel vous m'avez
écrit d'avis de savoir si la dite somme de fr. 102.35⁰⁰ m'est
réellement due, et si j'en ai fait réellement le remboursement
au Commissionnaire de Paris, et en ce cas le dit Commissionnaire
n'a aucun intérêt dans sa réclamation.

- " Je Certifie et atteste pour la vérité que le Commissionnaire
- " de Paris qui a fait la remise au Ministère de l'Intérieur de ces
- " Colis N^o 1 a 7, a été payé par moi des intérêts qu'il
- " avait droit de réclamer, en fr. 102.35⁰⁰ et qu'il n'a aucun part
- " dans la supplique que j'ai faite par l'Intérieur de S. Exc. le Ministre
- " l'Ambassadeur, que cette somme n'est une pure perte pour moi,
- " si je n'en étais remboursé par le Ministère.

J'ai l'honneur
Rome le 3 Juin 1836
L'Agent Consulaire de France
Signé J. Jullien

En plus bas Au pour légalisation de la signature li-
D'Etat

317bis

De M^{re} Lullien
Rome le 7^{me} Mars 1836

Le Secrétaire d'ambassade
Signé Ad^{re} de Surcouf

Pour Copie conforme à l'original compris
au nombre des pièces à l'appui des comptes de 1836
envoyés par le Directeur d'Aff^{res} No^{es} de France
à Rome au Ministre de l'Intérieur

Le Secrétaire-Adj^{nt} d'Aff^{res} No^{es}
de France à Rome
A. Rey